

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 329/2022

A la Société U.A.C

Après avoir reçu le contrat du marché n° CFEF/PABRC/FOURN ET CONS/2022/011, conclu avec la CFEF, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante mille six cent septante, septante-deux centimes (USD 40 670,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 284,69 (dollars américains deux cent quatre-vingt-quatre, soixante-neuf centimes).

Fait à Kinshasa, le 11/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général